



Communiqué de presse  
Toulouse, le 28 avril 2016

## L'Autorité de la concurrence soutient les comparateurs de prix de médicaments

Dans son avis du 26 avril 2016, l'Autorité de la concurrence défend la vente en ligne de médicaments contre le projet de loi du gouvernement, soulignant les "tarifs plus bas" et la "meilleure information sur les prix". L'Autorité soutient donc la position d'Unooc, le 1er comparateur de prix des médicaments vendus en ligne, depuis 2013.

### Les médicaments au meilleur prix et en toute sécurité

En 2015, Unooc a permis aux Français d'économiser plus de 2 millions d'euros en achetant leurs produits de santé moins cher, sans compromis sur la sécurité.

**Le gouvernement menace le pouvoir d'achat des français** : ses projets d'arrêtés relatifs à la vente en ligne de médicament ("bonnes pratiques de dispensation des médicaments par voie électronique" et "règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments") sont extrêmement contraignants.

Le 26 avril 2016, **l'Autorité de la concurrence a donné un avis défavorable** aux projets du gouvernement. L'autorité souligne **les effets bénéfiques de la vente en ligne de médicaments** et dénonce "des **contraintes additionnelles disproportionnées** par rapport à l'objectif de protection de la santé publique" du projet de loi.

L'Autorité de la concurrence affirme que la vente en ligne est une "**opportunité à saisir pour les pharmaciens et une avancée pour les patients**", position également défendue par Unooc depuis son lancement. L'alternative est simple : pour Luc Fournival, président de l'Union nationale des pharmacies de France (UNPF), "**si nous n'occupons pas le terrain, demain, les Français achèteront les médicaments vendus par des e-officines anglaises ou allemandes**".

[L'avis de l'Autorité consultable en ligne](#)

### A propos d'Unooc

Créé en 2013, Unooc est le premier comparateur de prix des médicaments vendus en ligne avec plus d'un million de visiteurs en 2015. Le moteur de recherche permet de trouver un produit de santé vendu sur le site de pharmacies agréées par les Agences Régionales de Santé pour la vente en ligne.

[www.unooc.fr](http://www.unooc.fr)

### Contacts presse

Nicolas RICARD

contact@unooc.fr